

**Bureau du 18 novembre 2002**

**Décision n° B-2002-0987**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Rue Maréchal Leclerc - Aménagement dans le cadre des opérations connexes à l'extension du tramway - Approbation des dossiers de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction des grands projets

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 7 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'objet du présent rapport est le lancement de la consultation pour les travaux de requalification de la rue Maréchal Leclerc à Saint Priest, dans le cadre des projets connexes à l'extension du tramway.

Par délibération n° 2000-7709 en date du 18 décembre 2000, la Communauté urbaine décidait de prendre sous sa maîtrise d'ouvrage la réalisation d'un programme de travaux connexes à l'extension du tramway à Saint Priest.

Le réaménagement de la rue Maréchal Leclerc fait partie du programme de travaux prévus dans la délibération de décembre 2000.

Il a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme lors de la séance du Conseil en date du 18 mars 2002 pour un montant de dépenses de 765 000 € TTC.

La rue Maréchal Leclerc sera élargie à 6,50 mètres afin de pouvoir y faire circuler un double-sens d'autobus, dans le cadre de la restructuration des lignes de transports en commun.

Elle sera, à cette occasion, requalifiée : sécurisation des traversées piétonnes, plantations d'un alignement d'arbres, création de deux arrêts de bus. La maîtrise d'œuvre est assurée par Green Concept associé au bureau d'études Brea.

L'opération, estimée à 765 000 € TTC, comporte cinq lots :

- lot n° 1 : voirie,
- lot n° 2 : asphalte,
- lot n° 3 : assainissement,
- lot n° 4 : fourniture de granit,
- lot n° 5 : espaces verts.

Ces lots seraient attribués par voie d'appel d'offres ouvert ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2000-7709, 2002-0444 et 2002-0523, respectivement en date des 18 décembre 2000, 4 février 2002 et 18 mars 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Accepte** les présents détails estimatifs et dossiers de consultation des entrepreneurs, lesquels seront rendus définitifs, pour l'aménagement de la rue Maréchal Leclerc à Saint Priest, d'un coût d'opération estimé à 765 000 € TTC.

**2° - Arrête** que les travaux des lots n° 1 : voirie, n° 2 : asphalte, n° 3 : assainissement, n° 4 : fourniture de granit et n° 5 : espaces verts, seront traités par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics.

**3° - Autorise** monsieur le président à :

a) - accepter les offres retenues pour valoir actes d'engagement,

b) - signer les marchés et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite de l'autorisation de programme individualisée pour l'opération.

**4° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 622 individualisée le 18 mars 2002 pour la somme de 765 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,